



LE 19 JANVIER 2015

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 19 janvier 2015 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Lise Pelletier, conseillère

6910-190115 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis décembre 2014
- . Rapport annuel des permis pour l'année 2014

ADMINISTRATION

- . Rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013

6911-190115 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2014.

6912-190115 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2014**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014.

6913-190115 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1402260 à 1402325	221 110,34 \$
Numéros 1402326 à 1402402	661 800,87 \$
Numéros 1402403 à 1402448	114 103,66 \$
Numéros 1402449 à 1402461	94 918,40 \$
Journal des annulations	(19 031,29 \$)
Numéros 1500001 à 1500047	186 297,09 \$

6914-190115 **MAINLEVÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe ou M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Beupré toute mainlevée qui sera présentée à la Ville pour l'année 2015.

6915-190115 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (GARIÉPY, GRAVEL, LAROCHE)**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « Gariépy, Gravel, Larouche » afin de procéder à la vérification des états financiers du Régime de retraite des employés municipaux pour l'année 2014 au montant de 2 790,00 \$ plus les taxes applicables.

6916-190115 **MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON PRÉSENTATION DU CADRE FINANCIER POUR LE FORUM RÊVER SA VILLE 2**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 5 décembre 2014 de la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » pour la présentation du cadre financier pour le forum rêver sa ville 2 au coût de 3 500 \$ plus les déboursés et les taxes applicables.

6917-190115 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS 2015**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités au montant de 615,43 \$ pour l'année 2015.

6918-190115 **MANDAT À CLAUDE GAGNÉ POUR LA PRÉSENTATION DE LA
RÉVISION DU PLAN D'URBANISME POUR LE FORUM RÊVER SA
VILLE 2**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 15 décembre 2014 de M. Claude Gagné, urbanisme pour la présentation de la révision du plan d'urbanisme pour le forum rêver sa ville 2 au coût de 2 216,48 \$.

6919-190115 **MANDAT À LEMAY+DAA STRATÉGIES POUR LA PARTICIPATION AU
FORUM RÊVER SA VILLE 2**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 18 décembre 2014 de la firme Lemay + DAA Stratégies pour la présentation de la stratégie de développement des terrains d'AIM pour le forum rêver sa ville 2 pour un montant maximum de 1 600 \$ plus les déboursés et les taxes applicables.

6920-190115 **COURS DE FORMATION EN 2015 POUR LES ÉLUS:**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les élus à suivre des cours de formation concernant des formations spécifiques pour les élus et de rembourser les frais inhérents auxdites formations.

6921-190115 **HÉMA QUÉBEC - CLINIQUE DE SANG**

Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 7 avril 2015

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à Héma-Québec pour la tenue d'une collecte de sang le 7 avril 2015.

6922-190115 **MANDAT À GROUPE MPEX POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN
INGÉNIERIE DE STRUCTURE PLANS ET DEVIS RÉAMÉNAGEMENT
HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « Groupe MPEX » pour la réalisation des plans, devis et services, discipline de structure, durant la construction pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville, pour un montant maximum de 11 000 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services datée du 15 décembre 2014.

6923-190115 **MANDAT À EXP POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « EXP » pour la réalisation des plans, devis et services durant la construction pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville, pour un montant maximum de 18 440 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services datée du 17 décembre 2014.

6924-190115 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – (100 BOUL. BÉLANGER)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 unités et reconnu comme étant le bloc D-3 dans la phase IV du Faubourg de la Crête;

Attendu que la hauteur du bâtiment n'est pas conforme à la norme prévue au règlement de zonage, soit 11,76 mètres au mi-faîte, alors que la hauteur maximale est de 10 mètres;

Attendu qu'une dérogation mineure ne dérogerait pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concernerait ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis d'accorder une dérogation mineure, comme celles accordées aux blocs D-1 et D-2 afin de prescrire à 11,8 mètres, dans ce cas-ci, la hauteur du bâtiment au lieu de 10 mètres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble projeté afin de prescrire à 11,8 mètres la hauteur du bâtiment au lieu de 10 mètres, tel que prescrit par l'article 5.1.2 du Règlement de zonage numéro 967 relativement à la zone 53-H.

6925-190115 **PROJET DE CONSTRUCTION (100 BOUL. BÉLANGER)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 16 novembre 2014 pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 unités et reconnu comme étant le bloc D-3 dans la phase IV du Faubourg de la Crête qui sera désigné comme étant le 100, boulevard Bélanger;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

Attendu que ce bâtiment constitue le troisième immeuble d'une série de 4 en front du boulevard Bélanger;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les plans de construction.

6926-190115

PROLONGATION DE DÉLAI CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC À L'ÉGARD DE LA CONCORDANCE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME JUSQU'AU 12 JUILLET 2015

ATTENDU que le règlement de concordance du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de la Côte-de-Beaupré est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

ATTENDU que la Ville de Beauré a donné au mois de février 2014 un mandat à une firme externe en urbanisme pour réaliser la révision complète du plan d'urbanisme et sa mise en concordance avec le schéma, incluant une importante analyse de positionnement à l'égard des principales fonctions urbaines ainsi que la révision complète des règlements énumérés ci-après en regard d'une approche de développement durable;

Règlements d'urbanisme à modifier en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), dans le cadre de la procédure de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) :

1. Règlement de zonage;
2. Règlement de lotissement;
3. Règlement relatif à l'article 116 de la LAU;
4. Règlement de construction;
5. Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration du règlement de zonage, de lotissement et de construction;
6. Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement;
7. Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E);
8. Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A);
9. Règlement relatif aux usages conditionnels.

ATTENDU que l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que « toute municipalité doit dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance »;

ATTENDU que la Ville de Beauré a déjà obtenu une prolongation de délai expirant le 17 février 2015 et qu'elle sera dans l'impossibilité de respecter ledit échéancier pour adopter les règlements de concordance énumérés ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que la Ville de Beauré demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une prolongation supplémentaire de délai jusqu'au 12 juillet 2015, pour pouvoir adopter tous les règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement durable modifié de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

6927-190115 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (60, RUE DE L'ANSE)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par Stéphane Rioux datés du 18 novembre 2014 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 60, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6928-190115 **PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE (15 RUE DU RAVIN)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 15, rue du Ravin ont déposé une demande de permis pour la construction d'un cabanon sous la galerie attenant au bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande en regard du règlement 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti du bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6929-190115 **PROJET DE CONSTRUCTION BÂTIMENT ACCESSOIRE (PARC FAUBOURG DE LA CRÊTE)**

Attendu que le comité technique de la Ville de Beupré a déposé les plans préparés par Richard Lampron datés du 22 décembre 2014 pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment de service pour le parc du Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et elle s'intègre quant à son

architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6930-190115 **PROJETS DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (RUE DES MÉSANGES, CÔTÉ OUEST)**

Attendu que l'entreprise Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux triplex (3 logements sur 2 étages) qui seraient localisés du côté ouest de la rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu des règlements 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'au niveau typologique, les constructions situées du côté ouest de la rue des Mésanges sont des résidences de type unifamilial isolé ou jumelé variant entre un et deux étages;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de rejeter les projets de construction puisque les bâtiments projetés ne répondent pas au critère c) du 2^e objectif de l'article 4.8.2.2 du règlement 972 à savoir que leur gabarit ne favorise pas une intégration au milieu environnant et qu'ils ne rencontrent pas les caractéristiques typologiques particulières des autres bâtiments situés du même côté de la rue.

6931-190115 **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE, RUE DES PIGNONS – CONSTRUCTION CDE**

Attendu que l'entreprise Construction CDE a déposé une demande de changement d'usage dans le but de faire de la location à court terme pour les immeubles suivants: 88, 94, 100, 104, 108, 112, 116, 120, 124, 128, 132, 136, 140, 144, 148, 154 et 160 rue des Pignons;

Attendu que les immeubles concernés par la demande se trouvent adjacents aux cours arrière des immeubles situés le long de la rue des Outardes;

Attendu que le projet Pignons-sur-Mont est un secteur résidentiel où l'on retrouve en majorité des résidences permanentes de type unifamilial isolé ou jumelé et qu'il est limitrophe au secteur résidentiel de la rue des Outardes;

Attendu que ce quartier peut être qualifié de secteur paisible et qu'autoriser la location à court terme des résidences s'avèrerait une nuisance pour les résidents du secteur, d'autant plus que d'autres promoteurs impliqués dans le développement de la phase III pourraient se manifester pour demander la même modification;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis de maintenir le caractère de résidences permanentes qui caractérisent ce quartier résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de rejeter la demande.

6932-190115 **EMBAUCHE ADJOINT EN URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beupré a reçu 113 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi à titre d'urbaniste adjoint;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection composé des personnes suivantes :

M. Roch Lemieux, directeur général;
M. Jean-François St-Pierre, directeur de l'urbanisme;
Mme Michèle Tremblay, coordonnatrice aux ressources humaines à la Station Mont Ste-Anne;

Considérant que le comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 8 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de M. Émile Savard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- Que M. Émile Savard soit engagé à titre d'urbaniste adjoint et inspecteur municipal;
- Que la date de début d'emploi sera le 2 février 2015;
- Que le salaire sera de 41 000 \$;
- D'autoriser M. Michel Paré, maire et M. Roch Lemieux, directeur général à signer le contrat d'embauche.

6933-190115 **CONSTAT D'INFRACTION / NOMINATION DES PERSONNES POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre un constat d'infraction;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'abroger la résolution #6094-040313 adoptée le 4 mars 2013 et que le conseil de la Ville de Beupré désigne M. Jean-François St-Pierre et M. Émile Savard à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965;
- Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et portant le numéro 966;
- Règlement de zonage et portant le numéro 967;
- Règlement de lotissement et portant le numéro 968;

- Règlement de construction et portant le numéro 969;
- Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) et portant le numéro 971;
- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972;
- Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et portant le numéro 1124;
- Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1053-1.

6934-190115 **NOMINATION DE M. ÉMILE SAVARD ADJOINT À L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 3.1.1 du Règlement no 965 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction », le conseil peut nommer un ou des adjoints pour l'émission des permis relatifs aux règlements d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'abroger la résolution #6095-040313 adoptée le 4 mars 2013 et de nommer M. Émile Savard, adjoint en urbanisme et inspecteur municipal à émettre des permis relatifs aux règlements d'urbanisme.

6935-190115 **PROLONGEMENT DU MONORAIL DU CANAL DU PRESSEUR ROTATIF DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « TETRA-TECH » pour la préparation des plans et devis pour le prolongement du monorail du canal du presseur rotatif au coût de 7 350,00 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services datée du 18 novembre 2014.

6936-190115 **AJUSTEMENT SALARIAL 2015 POUR LE POSTE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) de verser une augmentation de salaire de 3% à compter du 1^{er} janvier 2015;
- b) de modifier le contrat de travail de Jonathan Langlois afin d'y inclure la clause d'indexation prévue à la convention collective des cols blancs et des cols bleus.

6937-190115 **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BEAUPRÉ À TITRE DE MANDATAIRE D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS CONJOINTS CONCERNANT LA POSITION SUR L'APPLICATION DES NORMES PANCANADIENNES DE DÉBORDEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUT DU MDDELCC**

Considérant que les municipalités doivent respecter les nouvelles exigences imposées par les nouvelles normes pancanadiennes de

débordement des réseaux d'égout municipaux;

Considérant que les municipalités de Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Joachim souhaitent réaliser un plan commun de gestion des débordements;

Considérant que les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaufré, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Joachim ont mandaté la Ville de Beaufré pour agir à titre de mandataire auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de réaliser un plan commun de gestion des débordements et de retenir l'option 3 de la Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux;

En conséquence, la Ville de Beaufré, accepte d'agir à titre de mandataire pour les municipalités de Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Joachim et s'engage auprès du MDDECLL à :

- faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie de son territoire. Un délai maximal de trois ans après la transmission de l'engagement pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser. Le contenu minimal de ce plan correspond à ce qui est décrit à l'annexe 2 de la Position;
- effectuer le suivi de la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu. Un délai maximal de cinq ans après l'approbation de ce plan pourra être accordé par le MDDELCC selon l'envergure des travaux à réaliser;
- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement, selon les informations fournies par les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaufré, Saint-Joachim et Saint-Ferréol-les-Neiges;

6938-190115 **ADJUDICATION SOUMISSION SERVICE PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE PROLONGEMENT DES SERVICES ET RÉFECTION DE VOIRIE AVENUE ROYALE OUEST ET CONSTRUCTION D'UNE RUE FUTURE**

Attendu la résolution #6854-031114 adoptée le 3 novembre 2014 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres publiques;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'étude de sept (7) soumissions reçues de :

WSP
SNC
EMS
CIMA

SMI
Tetra Tech
Dessau

Attendu que les firmes suivantes se sont vues attribuer un pointage intérimaire inférieur à 70% qui était une condition essentielle à l’ouverture de prix. Le comité de sélection n’a donc pas été en mesure d’ouvrir les enveloppes de prix des firmes suivantes :

SMI
EMS

SNC

Attendu que les quatre (4) firmes suivantes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle à l’ouverture de l’enveloppe de prix.

	Prix soumis	Pointage		Rang
	Option A	intérimaire	Option A	
CIMA	81 632,25 \$	74	15,19	1
DESSAU	81 776,48 \$	71,5	14,86	2
WSP	93 129,75 \$	85	14,50	3
TETRA TECH	102 713,43 \$	82	12,85	4

	Prix soumis	Pointage		Rang
	Option B	intérimaire	Option B	
CIMA	97 728,75 \$	74	12,69	1
WSP	114 860,03 \$	85	11,75	2
TETRA TECH	114 598,00 \$	82	11,52	3
DESSAU	108 502,03 \$	71,5	11,20	4

Attendu que la firme CIMA a obtenu le meilleur pointage suite à l’application de la formule prévue au document d’appel d’offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d’octroyer le mandat à la firme « CIMA » au montant de 81 632,25 \$ incluant les taxes applicables pour l’option « A ». Cependant, s’il y a signature d’une entente avec le promoteur, M. Steven Gagnon, avant le 23 janvier 2015, l’option « B » sera celle retenue au montant de 97 728,75 \$.

6939-190115

ENTENTE AVEC M. STEVEN GAGNON

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d’autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer une entente concernant la réalisation des plans et devis pour la rue future projetée, projet connu comme étant : réfection de voirie Avenue Royale Ouest et construction d’une rue future.

6940-190115

MDA ARCHITECTE – AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE #95465 POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d’autoriser le paiement de la facture #65465 au montant de 73 296,56 \$ dans le cadre du projet du centre multifonctionnel.

6941-190115 **BEAUPRÉ EN PÊCHE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de Beupré en pêche.

6942-190115 **STANTEC (DESSAU) AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE #900153094 POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture #900153094 au montant de 24 144,75 \$ à Stantec (Dessau).

6943-190115 **CONSENTEMENT À LA CESSIION DE L'ENSEMBLE DES DROITS, INTÉRÊTS ET OBLIGATIONS DE DESSAU ET SES FILIALES EN DATE DU 16 JANVIER 2015**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer « l'avis et consentement relativement à la vente des actifs et de l'entreprise de services d'ingénierie de Dessau inc. et ses filiales au Canada et aux États-Unis d'Amérique » et plus particulièrement concernant le contrat octroyé pour la construction d'un centre multifonctionnel à la Ville de Beupré par la résolution #6647-050514.

6944-190115 **APPROBATION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver le budget 2015 de la Régie Intermunicipale de l'aréna. La quote-part de la Ville représente la somme de 58 321 \$.

6945-190115 **AUTORISATION POUR CIRCULER SUR DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES ÉVÈNEMENT CYCLISTE LA RANDONNÉE JIMMY PELLETIER LE 23 JUIN 2015**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et à la présence ou non de travaux routiers, à circuler sur des voies publiques municipales pour l'évènement cycliste la Randonnée Jimmy Pelletier le 23 juin 2015.

6946-190115 **PRÊT MATÉRIEL – ÉCOLE SECONDAIRE MONT SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le prêt de matériel avec transport pour la Collation des Grades qui se tiendra le 10 juin 2015.

6947-190115 **AUTORISATION POUR CIRCULER SUR DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES ÉVÈNEMENT CYCLISTE GRAN FONDO LE 19 JUILLET 2015**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et à la présence ou non de travaux routiers, à circuler sur des voies publiques municipales pour l'évènement cycliste Gran Fondo le 19 juillet 2015.

6948-190115 **ACHAT D'UN VTT POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'entériner l'achat d'un VTT de marque Polaris Sportsman 850 WV au coût de 22 829,39 \$

6949-190115 **ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – PRÊT SALLE CHALET DES LOISIRS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du chalet des loisirs le lundi 9 mars à 19 h 30 pour la tenue de leur assemblée générale.

6950-190115 **FÉLICITATIONS À LA BRIGADE INCENDIE – COLLECTE DE FONDS PANIERS DE NOËL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de féliciter tous les pompiers de la brigade incendie pour leur participation à la collecte de fonds pour des paniers de Noël ayant permis de ramasser la somme record de 9 460 \$.

6951-190115 **DÉMISSION DE M. STEVE HARDY**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Steve Hardy.

6952-190115 **MANDAT À TERRAPEX**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 18 août 2014 de « Terrapex » au tarif horaire estimé entre 45 \$ et 140 \$ plus les dépenses inhérentes concernant le support technique au comité de pilotage projet AIM.

6953-190115 **MANDAT À DAA STRATÉGIES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accepter l'offre de services datée du 4 juillet 2014 de « DAA Stratégies » au montant de 160 \$ l'heure plus les dépenses inhérentes concernant le support au comité de pilotage projet AIM.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant la construction d'un centre multifonctionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant la rénovation des bâtiments de la Ville.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant l'achat de machinerie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et questions ont été posées concernant :

- Travaux Avenue Royale Ouest
- Déneigement
- Site Internet
- Félicitations adressées au conseil municipal pour les décorations sur le boul. des Montagnards

6954-190115 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 50.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale